

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU JEUDI 02 AVRIL 2026 à 18 H 30**

**PRESENTS** : M. LEBRETON Gilles, Maire, M. LARCHER Didier, 1<sup>er</sup> adjoint, Mme SABY Audrey, 2<sup>ème</sup> adjoint, M. DUVAL Claude, 3<sup>ème</sup> adjoint, Mrs MENAGE Thibaut, LEVESQUE Amaury, GERVAIS Pascal et Mmes BUHOT Manuella, LECHESNE Laetitia et SEMIN Fanny.

**ABSENT EXCUSÉ** : Mme OSSENT Laurence, donne pouvoir à M. DUVAL Claude.

**SECRETAIRE** : Mme SABY Audrey.

Le quorum (6) étant atteint, la séance peut commencer.

---

**Ordre du jour :**

- Lecture et approbation du procès-verbal du 20 mars 2026,
- Désignation des membres des commissions intercommunales,
- Approbation du CFU 2025,
- Affectation du résultat,
- Vote du taux des taxes communales 2026,
- Vote des subventions 2026,
- Vote du budget 2026,
- Renouvellement de la CCID,
- *Questions diverses*

---

**Lecture et approbation du procès-verbal du 20 mars 2026**

*Il est proposé au conseil municipal d'émettre ses observations et d'approuver ou non le procès-verbal du précédent conseil municipal.*

- **Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité, sans observation**

---

**Désignation des membres des commissions intercommunales**

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, les membres des commissions intercommunales doivent être désignés.

<b>Commissions</b>	<b>Nom Prénom</b>
Coopération des communes	LEBRETON Gilles
Economie	LEBRETON Gilles
Finances	LEBRETON Gilles
Sport	LARCHER Didier
Cycle de l'eau	GERVAIS Pascal
Voirie	DUVAL Claude
Enfance, jeunesse	SABY Audrey
Développement durable	MENAGE Thibaut
Patrimoine	GERVAIS Pascal
Culture tourisme	SEMIN Fanny
Aménagement du territoire	LECHESNE Laetitia
Social	SABY Audrey

---

**Approbation du CFU 2025**

---

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;  
Vu l'avis de la commission des Finances ;  
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la Ville de Houville en Vexin ;  
Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Ville de Houville en Vexin ;  
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;  
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;  
Considérant les éléments susvisés ;

Monsieur le Maire quitte ensuite la réunion.

Monsieur Claude DUVAL, par ancienneté d'âge, prend le Présidence et propose au Conseil Municipal d'approuver le compte financier unique pour :

<b>Fonctionnement</b> :	Recettes	201.751,07 €
	Dépenses	214.464,41 €
	<b>Déficit</b>	<b>- 12.713,34 €</b>

<b>Investissement</b> :	Dépenses	11.444,39 €
	Recettes	65.717,25 €
	<b>Excédent</b>	<b>+ 54.272,86 €</b>

**Décision :**

**Après avoir délibéré, le conseil municipal** : 10 pour, 0 contre, 0 abstention

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

---

**DEL2026/016**

---

**Affectation du résultat**

---

Le conseil municipal décide d'affecter à l'article R001 en recettes d'investissement la somme de 16 268.88 € et de reporter en recettes de fonctionnement au R002 la somme de 26 330.17 €.

**Décision :**

**Vote du conseil municipal** : 11 pour, 0 contre, 0 abstention

---

**DEL2026/017**

---

**Vote du taux des taxes communales 2026**

---

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les taux appliqués en 2025 sur les taxes locales directes. Il présente les bases d'imposition prévisionnelles pour 2026, le total des allocations compensatrices et le produit nécessaire à l'équilibre du budget 2026.

Sur les délibérations de vote des taux des collectivités doivent apparaître les taux TFB, TFNB, TH, et CFE (si concernées).

Il est proposé au conseil municipal de voter les taux d'imposition 2026.

**Décision :**

Après avoir délibéré, le conseil municipal : 11 pour, 0 contre, 0 abstention

- DÉCIDE de ne pas modifier les taux des taxes directes locales pour l'année 2026, soit :
  - Taxe foncière sur le bâti : **50.21 %**
  - Taxe foncière sur le non bâti : **46.20 %**
  - Taxe d'habitation : **24.96 %**

Portant le résultat attendu à 149 157.00 € pour 2026.

**DEL2026/018**

**Vote des subventions 2026**

Nom de l'association	Subventions versées
Coopérative scolaire de Douville	500 €
Fondation 30 millions d'amis	450 €
CFAIE Val de Reuil	140 €
Andel Handicap	100 €
Les copains des 4 villages	150 €
Source Andelle	200 €
EHPAD résidence les Jardins	250 €
Croix rouge Française	100 €
Coopérative scolaire de Bacqueville	600 €
Les restos du cœur	100 €
SPA	100 €
Amis et sites de l'Eure	100 €
Houville Animation	1 200 €
Pompiers des Andelys	100 €
Association des Gendarmes Vexin Normand	100 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 190 €</b>

Il est proposé au conseil municipal d'émettre ses observations et d'accepter ou non ces subventions.

**Décision :**

Après avoir délibéré, le conseil municipal : 11 pour, 0 contre, 0 abstention

- **APPROUVE** les subventions versées pour 2026.

**DEL2026/019**

**Vote du budget 2026**

Au vu du Compte Financier Unique 2025 et des projets envisagés pour cette année, le Conseil Municipal définit l'orientation du Budget Primitif 2026 de la commune.

Le budget est présenté en équilibre en dépenses et en recettes.

Le total des dépenses est de :

- **En section de fonctionnement : 243 017.83 €**
- **En section d'investissement : 37 289.27 €**

**Le montant des recettes est le même pour chaque section.**

*Il est proposé au conseil municipal de de valider ou non le Budget Primitif 2026.*

**Décision :**

**Après avoir délibéré, le conseil municipal :** 11 pour, 0 contre, 0 abstention

- **APPROUVE** le budget primitif 2026,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire des virements de crédits en utilisant la fongibilité des crédits à hauteur de 7,5 % des crédits ouverts pour les dépenses réelles.

---

**DEL2026/020**

**Renouvellement de la CCID**

---

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1650 portant création d'une commission communale des impôts directs ;

Considérant que, pour les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, ainsi que de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants ;

Le rôle de la commission communal des impôts directs est lié à la fiscalité directe locale. Elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation et elle participe à l'évaluation des propriétés bâties, ainsi qu'à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Les 6 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter 24 noms : 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Les candidatures suivantes ont été enregistrées :

Les commissaires titulaires : Mme LARCHER Maryse, Mme AMELIN Angélique, M. LEVESQUE Amaury, Mme LECHESNE Elodie, Mme SABY Audrey, Mme OSSENT Laurence, Mme LEBRETON Denise, M. RENARD Jacky, M. DELAMARRE Pierre, M. SAINTIER Stéphane, M. DUQUESNE Patrick et Mme MOULIN Sandrine.

Les commissaires suppléants : Mme DUQUESNE Odette, M. JOBIN Bernard, M. GERVAIS Pascal, Mme CAPET Anne-Marie, Mme HEQUET Lydie, M. DUVAL Alain, M. MENAGE Thibaut, Mme LECHESNE Laetitia, M. BUHOT Stéphane, Mme DUVAL Murielle, M. FEURTÉ Sylvestre et Mme BUHOT Manuella.

**Décision :**

**Après avoir délibéré, le conseil municipal :** 11 pour, 0 contre, 0 abstention

- **APPROUVE** la liste des commissaires titulaires et des commissaires suppléants à proposer au Directeur départemental des finances publiques,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.

---

**QUESTIONS DIVERSES :**

Fin de la séance à 20h00